



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

Quorum : **15**

Président : Mme RENAULD, Principale

Nombre de membres présents : **27**

Date de convocation : **14.11.2015**

Le quorum étant atteint (**27** administrateurs présents), Mme RENAULD ouvre la séance à 18h **05**

Préalablement au déroulement de la séance du Conseil d'Administration, Mme RENAULD demande aux administrateurs s'ils acceptent que Madame BERGEOT, stagiaire au secrétariat de direction, puisse être invitée à participer aux Conseils d'Administration à titre consultatif.

Elle présente M.GAUTHIER, Agent Comptable du collège, qui assistera Mme AARAB lors de la présentation du budget.

A - ADMINISTRATIF

1. Désignation du secrétaire de séance.

Mme SAPINA se propose.

2. Approbation de l'ordre du jour (vote).

Mme RENAULD, demande aux administrateurs de bien vouloir ajouter un point 19 bis concernant l'autorisation de participer à l'école ouverte et la suppression des points 9 et 11 qui sont sans objet. Des questions diverses ont été posées par les parents et les élèves

Mme RENAULD, demande aux administrateurs s'ils approuvent l'ordre du jour, **modifié**, du présent Conseil d'Administration.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

L'ordre du jour modifié est **approuvé**

3. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 06/10/2015 2015 (vote).

Mme RENAULD en rappelle les principaux points et demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des remarques au sujet de ce compte-rendu.

Pas de remarque.



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

CONTRE :	0
ABSTENTION :	1
POUR :	26

Le compte-rendu du C.A du 06/10/ 2015 est **approuvé**

4. Installation des Commissions institutionnelles. (vote).

Mme RENAULD présente les différentes personnes siégeant au Conseil d'Administration.

Elle rappelle les modalités de remplacement des titulaires par les suppléants que ce soit chez les représentants des parents ou du personnel enseignant et d'éducation : l'ordre sur la liste des suppléants est à respecter.

Mme RENAULD présente les différentes commissions et les personnes les composant.

Aucune remarque concernant la constitution des Commissions.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

L'installation des Commissions institutionnelles est **approuvée**

Mme RENAULD précise aux administrateurs suppléants qu'ils peuvent assister à la fin de ce Conseil d'Administration en qualité d'auditeurs. Dans le cas contraire ils peuvent quitter la séance.

5. Délégation de signature du Principal au Principal adjoint et à la Gestionnaire (vote).

Mme RENAULD souhaite déléguer à ses deux adjointes, Mme SAPINA, Principale Adjoint et Mme AARAB, Gestionnaire, certaines de ses prérogatives selon le décret n°85-924 du 30 août 1985, article 10, modifié par les décrets n°90-978 du 31 octobre 1990 et 2005-1145 du 9 septembre 2005.

◆ Etendue de la délégation au Principal Adjoint :

- Pour tout document d'ordre administratif, pédagogique et Vie Scolaire (dans le cadre des prérogatives liées à la fonction de chef d'établissement).

◆ Etendue de la délégation au Gestionnaire :

- Pour toute commande inférieure ou égale à 600,00 euros

Mme RENAULD demande aux Administrateurs s'ils ont des remarques à formuler.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Les délégations de signature sont **approuvées**



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

6. Projet de règlement intérieur du CA

Mme RENAULD commente le projet envoyé aux administrateurs (en particulier l'envoi des invitations et des PV par mail).

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le projet de règlement intérieur du CA est **approuvé**

7. Autorisation de recrutement de 3 postes de CUI AVS (vote).

Mme RENAULD explique que ces recrutements ont déjà été effectués au fur et à mesure des notifications de la MDPH pour accompagner des élèves en situation de handicap et qu'elle demande aux administrateurs d'entériner ces recrutements. (Mme BELLANGER, Mme DE AMORIM, Mme Boucher)

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le recrutement de 3 CUI AVS est **approuvé**

8. Journée de Solidarité (vote).

Mme RENAULD rappelle que ce point a été évoqué en Conseil Pédagogique.
La proposition retenue est celle de la participation à la journée Portes Ouvertes

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

L'adoption de la journée portes ouvertes en tant que journée de solidarité est approuvée.



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

B – GESTION & FINANCES

Mme RENAULD donne la parole à Madame AARAB.

9. Tarif de la demi-pension : forfait élève (vote).

Mme AARAB explique que les tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2015 (3,35 €).

Elle rappelle que les tarifs des commensaux relèvent d'une décision du Conseil départemental et ne sont plus soumis à l'approbation du CA.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le tarif de la demi-pension (forfait élève) est **approuvé**

10. Tarifs divers : dégradations, cartes de demi-pension, carnets de correspondance

Carte de cantine : 3 €

Carte de correspondance : 3 €

Dégradations : au prix du remplacement

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le tarif de la demi-pension (commensaux) est **approuvé**

11. Taux de charge (vote).

Mme AARAB rappelle la notion de taux de charge : participation du service de restauration et d'hébergement au service général. Ce taux de charge est fixé, pour l'année 2015, à **18%** et reste inchangé par rapport à 2015.

Monsieur SARAZIN fait remarquer que malgré l'agrandissement du réfectoire, le taux de charge reste inchangé.

Mme AARAB explique qu'elle s'est basée sur les consommations réelles de l'année 2015.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le taux de charge est **approuvé**



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

12. Contrats et conventions (vote).

Mme AARAB présente les divers contrats et conventions

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Les conventions et contrats sont **approuvés**

13. Autorisation donnée au chef d'établissement de signer tous contrats et conventions et toute commande dans la limite de l'article 27 du code des marchés publics (207 000 € avant appel d'offre) (vote).

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

L'autorisation donnée au chef d'établissement de signer tous contrats & conventions et toute commande dans la limite de l'article 27 est **approuvée**

14. Budget du séjour à CHÂTEL (vote).

Mme AARAB expose le renouvellement du séjour ski à Châtel

Prix du séjour : **375 €**/élève

La participation des encadrants est prise en charge par l'établissement.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le budget du séjour à Châtel est **approuvé**

15. Budget du séjour en Bretagne (vote).

Mme AARAB expose le renouvellement du séjour en Bretagne

Prix du séjour : **376 €**/élève

M. Sarazin demande quelles sont les mesures prises en cas d'annulation.

Mme AARAB explique qu'un document a été fourni par les organismes assurant le remboursement des sommes versées en cas d'obligation d'annuler le voyage émise par les autorités ministérielles ou rectorales.



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	27

Le budget du séjour en BRETAGNE est **approuvé**

16. Budget 2016 (vote).

Mme AARAB expose le budget 2016 (Cf. annexes).

Départ de M. SARAZIN.

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	26

Le budget 2016 est **approuvé**

Départ de M. Leprince.

C – EDUCATIF et PEDAGOGIQUE

17. .Avancement du travail sur la réforme

Mme RENAULD informe les administrateurs des différents travaux déjà menés à ce sujet :

- Réunion plénière sur les grandes lignes de la réforme
- Réunion des conseils d'enseignement par matière
- Réunion du conseil Pédagogique pour un bilan des propositions et des questions
- 6 enseignants vont être formés lors de 3 demi-journées à l'échelle du district pour être référents lors de la formation de leurs collègues au sein de l'établissement.

Les parents interrogent Mme RENAULD sur le contenu de la réforme.

Celle-ci en expose les grandes lignes (26 h maximum par élève par semaine, un maximum de 6 h de cours par jour en 6^{ème}, 1 heure 30 de pause méridienne obligatoire, mise en place de l'A.P. et l'E.P.I., LV2 à partir de la 5^{ème})

Madame Laurent, représentante des professeurs, fait remarquer que cette réforme entraîne la disparition des classes bi-langue et une diminution des horaires du latin sur le cycle 4.

18. Conseil Ecoles - Collège.

Une première rencontre a eu lieu en Octobre où il a été fait un bilan de la rentrée de nos nouveaux élèves de 6ème et de la scolarité des élèves bénéficiant d'un PPRE.

Les réunions suivantes seront consacrées à une mise en commun des programmes, puisque ceux-ci sont définis sur un cycle et que CM2 et 6ème sont sur le même cycle 3.



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

19. Annulation des voyages scolaires à l'étranger

Mme RENAULD rappelle que les consignes de sécurité évoluent au fil des jours (la dernière circulaire date du 2 Décembre). Le terme de « vigilance accrue des équipes d'encadrement » est suffisamment parlant pour rendre les professeurs réticents à un séjour à l'étranger, qui plus est dans des lieux très fréquentés.

Une liste des voyages scolaires en France a été envoyée au Rectorat, et une attestation a été fournie par les voyagistes de remboursement en cas d'annulation du voyage rendue obligatoire par des consignes nationales.

19bis Autorisation de participer au dispositif de l'Ecole Ouverte

CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
POUR :	25

L'autorisation de participer au dispositif de l'Ecole Ouverte est **approuvée**

D – QUESTIONS DIVERSES

20. Questions diverses.

- L'association de Parents d'élèves pose le problème du maintien des élèves dans la cour en cas de météo difficile

Mme BUSBY explique qu'une réflexion est en cours sur la possibilité de libérer une partie du hall pour que les élèves puissent rester à l'intérieur s'il fait froid 15 à 20 minutes avant le repas. Cela suppose une réorganisation des postes des assistants d'éducation.

Sont également envisagées l'ouverture de la permanence et l'ouverture du C.D.I.

- L'association de Parents d'élèves pose ensuite le problème de l'hygiène dans les toilettes et dans le réfectoire.

Mme BUSBY explique qu'elle envisage de mettre sur pied une campagne de sensibilisation des élèves à ce sujet avant que soit à nouveau installés à l'essai des distributeurs de savon et de papier toilette.

- L'association de Parents d'élèves soulève ensuite le problème de l'horaire des conseils de classe : ceux-ci peuvent-ils être inversés d'un trimestre à l'autre entre 17 et 18h ?

Mme SAPINA répond que les conseils peuvent tout à fait être inversés au deuxième trimestre.



COLLEGE DE LA DHUIS

Chemin de Crécy

77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil d'Administration du 03/12/2015

Année scolaire 2015 - 2016

Mme RENAULD donne la parole aux représentant(e)s des élèves

- Les représentants des élèves posent le problème de l'absence de casiers.

Les élèves entassent les cartables dans la cour pendant la pose méridienne ou les gardent sur le dos. Il est donc envisagé de fournir aux élèves un casier pour deux pour les demi-pensionnaires. Des devis ont été demandés en ce sens. Les casiers seraient installés sous le préau. Pour cela, une modification du règlement intérieur est nécessaire.

Monsieur CARTALIER demande si cet achat sera financé sur le fonds de roulement.

Madame RENAULD répond que oui.

- Les représentants des élèves souhaiteraient la matérialisation d'un espace pour jouer au foot pendant la pause méridienne et que le marquage des files d'attente pour la demi-pension soit modifié.

Oui pour la modification du marquage qui permettrait une meilleure organisation de l'attente pour la demi-pension.

Par contre, la réponse est négative pour l'espace pour les jeux de ballon, car la cour est trop exiguë et les jeux de ballon sont source de conflits entre les élèves.

- Enfin, ils souhaiteraient que les vitres du CDI soient filmées de l'intérieur et puissent servir de miroir.

La faisabilité de cette proposition sera étudiée.

- Les représentants des élèves souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une collation le matin pour ceux qui n'ont pas pris de petit déjeuner.

Cette demande ne peut pas être prise en compte : le temps de récréation est trop court ; il faudrait en gérer les détritiques ; et M. Le Lem, chef cuisinier, fait remarquer que cette collation ne rentre pas dans le cadre alimentaire auquel nous sommes soumis.

Les parents demandent si les enfants ont droit d'apporter une collation le matin.

Mme BUSBY répond que non, cela engendrerait un risque de racket. Elle propose de veiller l'an prochain à ce que les élèves qui commencent à 8 heures déjeunent à 11 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 h 05**.

Le Secrétaire de séance



Le Président du Conseil d'Administration

